

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 7	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : néant <b>Excusés</b> : Jean-Louis GUTIERRES ; Vincent LOUAULT <b>Absents</b> : Nicole AUVRAY
Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2018	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°001/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION FDSR : MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE**

A travers le FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale), le Conseil Départemental souhaite encourager l'investissement des communes sur le territoire d'Indre-et-Loire.

Parmi les opérations éligibles, Monsieur le Maire a choisi de retenir celles visant à réaliser des travaux améliorant l'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) communaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2018 sera l'année n°2 de notre Ad 'AP (Agenda d'Accessibilité programmée). A ce titre, nous devons réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'église.

Cette mise en accessibilité passera par l'ouverture du mur situé entre l'église et la parcelle cadastrée A1177, acquise par la commune en 2017. Puis par la création d'une plateforme en béton permettant à tous les usagers de rentrer dans l'église de plain-pied.

Il est rappelé que, si cette mise aux normes revêt un caractère obligatoire, il n'existe aucune prise en charge concernant la réalisation de ces aménagements. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du FDSR, fin décembre 2017, permettant un financement partiel de ces travaux.

Monsieur le Maire précise que pour 2018 :

- cette subvention ne doit pas dépasser 50% du financement du montant total hors-taxes du projet,
- que le versement de cette subvention est conditionné par un début de travaux avant juin 2018 et une présentation des justificatifs en trésorerie avant le 15 novembre 2018.

Des devis ont été réalisés concernant les différents travaux de maçonnerie mentionnés ci-dessus et c'est l'avant-projet de l'entreprise Mestivier qui a été retenu ; les travaux s'élevant à 23.846,52€ hors taxe.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Plan de financement prévisionnel H.T. :

DÉSIGNATION	Montant subventionnable	Taux	Montants HT
Conseil Départemental – FDSR	23.846,52 €	50 %	11.923,26
Fonds propres			11.923,26
<b>Totaux</b>			<b>23.846,52 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de :

- Approuver l'avant-projet présenté pour un coût de 23.846,52 euros hors taxes,
- Utiliser pour ce projet l'aide du Conseil Départemental, au titre du Fonds de Solidarité Rurale (FDSR),
- Approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Établir le marché de maçonnerie correspondant auprès de la SARL MESTIVIER. Lui demander de fournir un extrait Kbis, une attestation d'assurance en responsabilité civile, une attestation d'assurance en garantie décennale et un engagement sur le délai global de réalisation pour le 15 juillet 2018,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet,
- Charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2018,
- Charger Monsieur le Maire de mandater les dépenses correspondantes

**DELIBERATION N° 002/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE**

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à financer les projets d'investissements des communes situées essentiellement en milieu rural.

Mme La Préfète nous informe, dans la circulaire du 26 décembre 2017, que les critères d'éligibilité des opérations ainsi que la fourchette des taux d'intervention ont été définis par la commission d'élus qui s'est réunie le 8 décembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de DETR en 2017, et que ce dossier est soldé dans la mesure où l'opération a été réalisée et terminée en 2017.

Pour 2018, la commune de PAULMY souhaite présenter un dossier de demande de subvention à la Préfecture, pour le critère d'éligibilité suivant : "promotion du tourisme". Ce dossier comprendra la valorisation et l'embellissement des abords de l'église et la mise en valeur du paysage du cimetière.

Cette démarche s'inscrit dans l'élaboration d'un futur circuit touristique sur notre commune permettant aux visiteurs de découvrir tous les beaux points de vue de notre monde rural.

L'avant-projet est présenté avec les travaux et les coûts de financement suivants :

- Terrassement de la parcelle cadastrée A1177, située derrière l'église, sur une surface d'environ 980 m<sup>2</sup> afin d'y créer dans l'immédiat, un parking pour les usagers de l'église puis un aménagement paysager qui reste à définir. Un projet de fleurissement et d'aménagement paysager sera réalisé en 2019, dans le prolongement de cette opération.  

16.660.00€ HT
- Installation d'un muret en traverses chêne entre le cimetière et la parcelle A447 afin de remplacer le mur en moellons existant, qui se détériore, et permettre un accès entre le cimetière et le parking créé en 2017.  

1.920,00 HT
- Création d'un puits du souvenir sur la parcelle A447 et d'un massif paysager

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

1.800,00€ HT pour le massif et 5.803,30€ HT pour le puits du souvenir

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Accepter l'avant-projet et son financement tel que présenté ci-dessus.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention DETR**
- **Hormis la demande de subvention DETR, une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du reversement du produit des amendes de police. En effet, la création du parking de l'église est vivement recommandée pour la sécurisation des usagers et du stationnement. Le solde des travaux sera pris en charge par les fonds propres de la commune**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet**

**DELIBERATION N° 003/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : TRAVAUX COMMERCE**

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à financer les projets d'investissements des communes situées essentiellement en milieu rural.

Mme La Préfète nous informe, dans la circulaire du 26 décembre 2017, que les critères d'éligibilité des opérations ainsi que la fourchette des taux d'intervention ont été définis par la commission d'élus qui s'est réunie le 8 décembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de DETR en 2017, et que ce dossier est soldé dans la mesure où l'opération a été réalisée et terminée en 2017.

Pour 2018, la commune de PAULMY souhaite présenter un dossier de demande de subvention à la Préfecture, pour le critère d'éligibilité suivant : "Maintien des services à la population en milieu rural".

La commune envisage :

- l'acquisition de l'ancien "Bar de l'Union" pour un coût de financement de 65.000,00 €, hors frais de notaire qui s'élèvent à 2.400,00 euros.
- la mise aux normes de la grande salle principale de ce bâtiment pour y installer une épicerie autonome accessible dans une large amplitude horaire. Des producteurs locaux déposeront dans des casiers automatiques leurs produits :

<b>Entreprise retenue</b>	<b>Travaux réalisés</b>	<b>Coût</b>
Menuiserie LAROCHE	Rénovation du cadre de la porte d'entrée	785,00
Menuiserie LAROCHE	Pose de 2 blocs portes intérieurs et changement d'une fenêtre	2.711, 00
Electricité Forge CRECHET	Mise aux normes électriques et mise en place d'un système de vidéosurveillance	7.073,16
Plombier DESMEE	Installation Climatisation	3.764,46
Record Portes automatiques	Mise en place d'une porte d'entrée coulissante automatique	3.941,00
SARL FRELON	Création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et d'une terrasse	5.461,55

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Accepter l'avant-projet et son financement : 65.000,00 € de frais d'acquisition et 23.736,17€ de mise aux normes et de travaux.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Hormis la demande de subvention DETR, le solde des travaux sera pris en charge par les fonds propres de la commune. L'acquisition du bâtiment sera prise en charge par un prêt de 65.000,00 euros sur 10 ou 15 ans ; le conseil municipal n'a pas encore délibéré sur cette offre.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention DETR**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet**

**DELIBERATION N° 004/2018 : RPI DU GRAND-PRESSIGNY, RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA RENTREE 2018-2019**

Vu l'article L2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les avis favorables des conseils d'écoles du RPI du Pressignois en date du 13 juin 2017 et du 9 novembre 2017, relatifs à la semaine de quatre jours ;  
Vu le courrier de l'Inspecteur d'Académie reçu le 18 décembre 2017, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant le 16 février 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, instaurée par le décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le RPI Pressignois a instauré des horaires d'école prévoyant quatre jours et demi pour les enfants ;

Si la réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des temps d'activités périscolaires de qualité pour nos enfants, il convient de constater que ces derniers semblent fatigués par ce rythme hebdomadaire, constat réalisé par les différentes équipes pédagogiques dans les écoles mais également par certains parents.

De plus, les conseils d'écoles, consultés récemment sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019 et sur la possibilité de revenir à une semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), se sont prononcés en faveur de celle-ci.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur deux points :

- la semaine de quatre jours
- les horaires envisagés lors des derniers conseils d'écoles, à savoir :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H45-12H15 et 13H35-16H15 à l'école du haut  
8H55-12H00 et 13H30 16H25 à l'école du bas.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Approuver le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018 ;**
- **Approuver les horaires journaliers des écoles du Grand-Pressigny, à compter de cette même date comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H45-12H15 et 13H35-16H15 à l'école du haut et 8H55-12H00 et 13H30 16H25 à l'école du bas ;**
- **Donner son accord au syndicat scolaire pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de l'éducation nationale de notre secteur.**

**DELIBERATION N° 005/2018 : REMUNERATION STAGIAIRE M. QUENTIN GRIMAULT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a accueilli le jeune Quentin GRIMAULT, pour un stage de quatre semaines, dans le cadre de ses études en 1<sup>re</sup> année de Baccalauréat Professionnel en Aménagement Paysager.

Son maître de stage, M. Laurent NONET, indique qu'il a su mettre en avant ses compétences et a su faire preuve d'autonomie dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Au vu du temps et du travail fourni, M. Dominique FRÉLON, Maire de PAULMY, propose de remercier M. GRIMAULT en lui attribuant la somme de 500,00 euros.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 500,00 euros à M. Quentin GRIMAULT.

DELIBERATION N° 006/2018 : AMIL, CLUB DES FEMMES ELUES

Dans son courrier du 12 janvier 2018, M. Cédric DE OLIVEIRA, président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, nous informe que conformément à ses engagements, il a créé un Club des femmes élues.

Ce Club se réunira une première fois, le 8 mars 2018, à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes et une seconde fois à une date non définie à ce jour.

Les femmes élues Maire, sont membres de droit de ce Club. Pour les communes dont le Maire est un homme, il convient de demander au conseil municipal de désigner une adjointe ou une conseillère pour être membre du Club.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Elodie LETURGEON, membre du Club des femmes élues d'Indre-et-Loire.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Association AFN** : M. Gilbert SIGNORET, président de l'association des anciens combattants AFN a rencontré Monsieur le Maire afin de lui faire part de la baisse de l'effectif de son association au vu de la moyenne d'âge qui augmente. Afin de faire vivre cette association, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a fait le choix d'y adhérer et propose aux personnes qui le souhaitent de prendre contact avec M. Signoret pour en faire de même. Monsieur le Maire indique que M. Etienne DROUOT, président du syndicat d'initiative a également souscrit à la cotisation annuelle de cette association. Messieurs Angel TURQUOIS, Patrick DAUMAY et Jérôme LOUAULT prendront contact avec M. Signoret pour leur inscription respective.
2. **Rambardes** : Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise JPL création, domicilié à Descartes pour la réalisation de deux rambardes en aluminium. Ces rambardes seront positionnées à l'entrée de la salle des associations et de la salle polyvalente afin de sécuriser les accès des personnes à mobilités réduites. Le devis s'élève à 2.390,00 € hors taxe.
3. **Rosiers** : M. Boileau domicilié 1 rue de la Forge, 37350 PAULMY entretient devant sa clôture une bande de rosiers et dispose au coin de son habitation d'un parterre de fleurs. Par manque de temps, M. Boileau aimerait trouver un accord avec la commune pour l'entretien de toutes ses plantations.

Après des recherches sur le cadastre, il s'avère que les rosiers se trouvent sur le domaine public, il n'est donc pas nécessaire d'établir une convention d'entretien entre M. Boileau et la Mairie de PAULMY. M. Laurent NONET se chargera à l'avenir d'entretenir ces plantations qui appartiennent de fait à la commune. En ce qui concerne le parterre de fleurs situé au coin de l'habitation de M. Boileau, il conviendra de mettre en place une convention d'entretien indiquant que le parterre est entretenu par la municipalité et qu'il convient de le laisser libre d'accès dans la mesure où la commune investit dans cet embellissement.

4. **Salle église** : L'entreprise de menuiserie Laroche, domiciliée à Ferrière-Larçon, a effectué quelques réparations dans la petite salle de l'église pour un montant de 362,40€ TTC. La porte d'entrée a été ajustée pour faciliter sa fermeture et une vitrine a été fabriquée pour l'affichage des informations paroissiales.
5. **Bibliothèque** : Les étagères de la bibliothèque étant terminées, M. Patrick DAUMAY propose de

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

mettre une annonce sur le site du Bon Coin pour récolter des livres en dons, qu'il pourra lui-même aller chercher dans un rayon géographique raisonnable.

6. **Garderie** : Suite à une rencontre avec les membres de l'association des parents d'élèves du RPI Pressignois, Monsieur le Maire indique qu'il serait bon de rappeler aux parents du regroupement, par le biais d'un petit mot dans le cahier des enfants, que la garderie périscolaire de notre commune est ouverte et qu'elle peut accueillir tous les enfants du regroupement sur simple inscription à la Mairie de PAULMY. M. Patrick DAUMAY se charge de rédiger ce petit rappel qui sera transmis à l'équipe enseignante pour diffusion.
7. **Kermesse** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la kermesse annuelle, organisée par les parents d'élèves se déroulera le 23 juin 2018, à la salle des fêtes de PAULMY.
8. **Voirie** : Monsieur le Maire invite la commission voirie à se réunir prochainement afin d'étudier les différents devis de broyage reçus par les entreprises Guillon, Sablé et Fouquet afin de choisir le prestataire qui réalisera le marché en 2018.

Le marché de voirie concernant l'entretien des routes fera l'objet d'une prochaine délibération puisqu'il s'agit d'un groupement de commande auprès de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et que l'étude de marché est toujours en cours.

9. **Chemin Arnon** : les riverains et usagers du chemin rural n°16, représentant la limite entre la commune de PAULMY et la commune de La Celle Guenand, ont souhaité rencontrer Monsieur le Maire pour lui faire part de la dégradation de ce chemin.

Monsieur le Maire s'est ensuite rendu sur place avec M. Alain MOREVE, Maire de La Celle Guenand, et a effectivement constaté qu'une stabilisation de la chaussée semble nécessaire sur la moitié du chemin nous concernant. En accord, avec cette commune voisine, il appartient à la commune de PAULMY de continuer à entretenir la partie endommagée. Monsieur le Maire a donc demandé un devis à l'entreprise Vernat afin de connaître les crédits à prévoir au budget 2018.

10. **Mutuelle communale** : la réunion d'information de la mutuelle Axa aura lieu le mercredi 14 février 2018, à 15h00 à la salle des fêtes de PAULMY. Ce groupe d'assurance viendra présenter son offre et le principe d'une mutuelle communale. Il reprendra ensuite contact avec les personnes intéressées, pour la souscription des contrats. Les personnes qui ne pourront pas assister à cette réunion mais qui souhaiteraient avoir des informations peuvent se rapprocher du secrétariat de Mairie pour être mises en relation avec le commercial Axa.
11. **Grotte** : un devis a été demandé à l'entreprise Quentin Paysages, domiciliée à PAULMY, pour l'entretien du terrain de la Grotte. Le devis s'élève à 879,34 € HT pour trois passages par an ce qui semble cohérent avec l'entretien à effectuer Monsieur le Maire signera prochainement le devis pour l'année 2018.
12. Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 27 février 2018 à 20h30.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2018	
<b>DÉLIBÉRATION N° 001/2018</b>	DEMANDE DE SUBVENTION FDSR : MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE
<b>DÉLIBÉRATION N° 002/2018</b>	DEMANDE DE SUBVENTION DETR : AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE
<b>DÉLIBÉRATION N° 003/2018</b>	DEMANDE DE SUBVENTION DETR : TRAVAUX COMMERCE
<b>DÉLIBÉRATION N° 004/2018</b>	RPI DU GRAND-PRESSIGNY, RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA RENTREE 2018-2019
<b>DÉLIBÉRATION N° 005/2018</b>	REMUNERATION STAGIAIRE M. QUENTIN GRIMAULT
<b>DÉLIBÉRATION N° 006/2018</b>	AMIL, CLUB DES FEMMES ELUES

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Excusé
Jérôme LOUAULT, 1 <sup>er</sup> adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 <sup>e</sup> adjointe		Nicole AUVRAY, conseillère	Absente
Patrick DAUMAY, 3 <sup>e</sup> adjoint		Vincent LOUAULT, conseiller	Excusé
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	